

Les actions du



Un territoire passionnant
à découvrir !

www.pnhp.be

Table des matières

Introduction

..... page 3

Carte d'identité du Parc Naturel des Hauts-Pays

..... page 4

Les actions du Parc Naturel :

Le patrimoine naturel

..... page 6

Les activités pédagogiques

..... page 8

L'accueil, l'éducation et l'information du public

..... page 10

Le développement rural

..... page 12

Le patrimoine paysager et l'aménagement du territoire

..... page 14

Introduction

Madame, Monsieur,

C'est avec grand plaisir que nous vous invitons à parcourir les quelques pages de cette brochure. Cette dernière a pour but de vous donner une idée précise des missions du Parc Naturel des Hauts-Pays et des actions concrètes que son équipe mène quotidiennement sur le terrain. En lisant ces pages, vous découvrirez que ses projets sont divers et variés. Chaque axe sera illustré par des exemples de réalisations. Car bien plus que les mots, ce sont ses actions en faveur de la nature et du développement rural de la région qui caractérisent les missions du Parc Naturel des Hauts-Pays.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et espérons vous donner l'envie de découvrir ce territoire passionnant qu'est le Parc Naturel des Hauts-Pays.

L'équipe du Parc Naturel des Hauts-Pays

Le mot du Président

Cher lecteur, chère lectrice,

J'ai le plaisir de vous présenter notre nouvelle publication. Complémentaire de notre site Internet, cet outil de communication a pour ambition de rendre compte de l'activité de notre Parc Naturel des Hauts-Pays mais aussi de faire connaître ce qui s'aménage, se développe, s'invente, se conçoit, s'élabore et se concrétise en son sein.

Je ne reprendrai pas ici toutes ses actions, je pointerai toutefois deux éléments qui me satisfont. Primo : l'activité pédagogique au service des « petits » de maternelle et des « grands » de primaire qui aura rassemblé plus de 3500 enfants en 2011. Secundo : la volonté de notre Parc d'être un espace ouvert au public et non une zone réservée à quelques « initiés ».

L'accueil, la sensibilisation et l'éducation au fonctionnement des écosystèmes figurent parmi nos missions prioritaires.

En un mot « la nature en partage ».

Bonne lecture de notre nouvelle brochure.

*Votre dévoué,
Bernard Paget*

Un territoire passionnant à découvrir !



Qu'est-ce qu'un Parc Naturel ?

Un Parc Naturel est un territoire rural formé par l'association de communes présentant des richesses au niveau du patrimoine naturel, culturel, bâti, ...et travaillant ensemble en vue de préserver et de valoriser leur territoire tout en tenant compte de la présence humaine et de son développement socio-économique.

Carte d'identité du Parc Naturel des Hauts-Pays

6 communes concernées :

Quiévrain, Honnelles, Dour, Colfontaine, Frameries et Quévry.

Superficie : 15.700 ha

Population : 20.000 habitants

Rôles d'un Parc Naturel :

Agir au niveau de la protection de la nature et de l'environnement, de l'aménagement du territoire, de la sensibilisation et de l'éducation, ainsi qu'au niveau du développement rural et économique de sa région.

Coordonnées du Parc Naturel

Les bureaux du Parc Naturel des Hauts-Pays sont situés
au n°24, rue des Jonquilles à 7387 Onnezies
(tél : 065/46 09 38).

Les employés du Parc Naturel y sont
à votre disposition du lundi au vendredi
de 8h30 à 17h00.

Site Internet : www.pnhp.be

Email : parcnaturel@pnhp.be

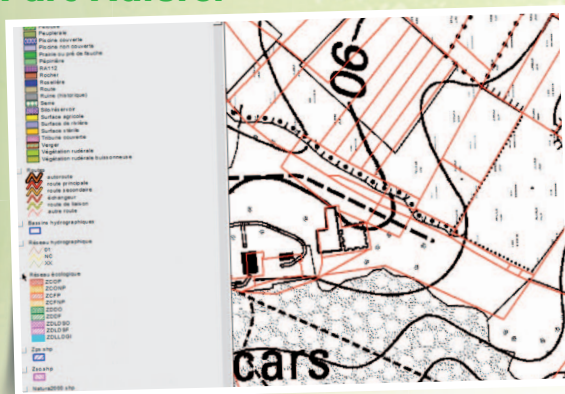


Le patrimoine naturel

Le Parc Naturel des Hauts-Pays mène différentes actions de terrain en faveur de la préservation de l'environnement et de la protection du patrimoine naturel.

En voici quelques exemples :

La collecte et la cartographie des informations relatives au territoire du Parc Naturel



Pour protéger les richesses naturelles et le cadre de vie, il faut avant tout les connaître, c'est-à-dire réaliser un inventaire des sites de grand intérêt biologique, mais aussi du patrimoine, des ressources économiques,... Toutes ces données sont référencées et cartographiées à l'aide d'un outil informatique spécifique.

Le rucher didactique à Montignies-sur-Roc



L'apiculture est également une activité développée au Parc Naturel. Un rucher didactique accueille le public en saison pour des visites explicatives avec ouvertures de ruches. De plus, une section apicole a été mise en place. Cette dernière permet d'échanger sur des thèmes d'actualité et de dynamiser le monde apicole au sein de notre territoire.

La gestion des cours d'eau en collaboration avec le Contrat de Rivière Haine



Le Contrat de Rivière consiste à mettre autour d'une même table tous les acteurs du bassin, en vue de définir un programme d'actions de restauration des cours d'eau, de leurs abords et des ressources en eau. Le Parc Naturel participe à cette démarche en collaboration avec le Contrat de Rivière Haine.

La lutte contre les plantes invasives



Au fil des années, certaines plantes exotiques ont été importées et se comportent comme des invasives au détriment de nos plantes et/ou animaux sauvages. La renouée du Japon ou la Berce du Caucase sont deux exemples contre lesquels le Parc Naturel lutte chaque année (actions d'arrachage, d'incinération,...).

La création de mares et le suivi des populations



Les zones humides sont des milieux regroupant le plus grand nombre d'espèces rares et leur protection est une priorité au niveau européen. Le Parc Naturel participe à cette protection grâce au creusement de mares sur tout son territoire.

Les plantations de haies



70% du territoire du Parc Naturel des Hauts-Pays est consacré à l'agriculture. La restauration du bocage est donc une priorité dans le cadre de la conservation de la nature. En 2012, après trois années successives de plantations, le Parc Naturel totalise un accroissement de 15km de haies indigènes sur son territoire.

La pose de nichoirs



Le manque de gîtes pour l'avifaune faisant suite à la disparition de certains milieux est une des causes de la diminution des populations d'oiseaux. Outre la restauration des milieux, le Parc Naturel procède également à la pose de nichoirs dans le but de maintenir les populations. Certains sont placés chez des agriculteurs, dans des écoles ou encore des églises.

La création de vergers



Éléments essentiels de notre paysage rural, les vergers hautes-tiges constituent un habitat privilégié pour la faune locale et constituent un élément typique du paysage. Plusieurs vergers ont ainsi été plantés sur l'ensemble du territoire (en 2012, 400 arbres fruitiers hautes-tiges étaient plantés).

Les activités pédagogiques du Parc Naturel des Hauts-Pays

Le Parc Naturel des Hauts-Pays organise quotidiennement de nombreuses animations pédagogiques portant sur des thèmes variés liés à l'environnement, au patrimoine, à la découverte de la région,... Plus de 30 animations différentes (l'eau, les déchets, le développement durable, l'énergie, la biodiversité, les changements climatiques, les paysages, etc.) sont accessibles aux structures scolaires et extrascolaires de la région. 3500 enfants, en moyenne, bénéficient chaque année de ces activités de sensibilisation.

• Les animations dans les écoles du Parc Naturel



L'équipe du Parc Naturel se déplace dans les écoles situées sur les six communes de son territoire et ce, à leur demande. A l'aide d'un matériel pédagogique ludique et interactif, les enfants sont sensibilisés aux sujets environnementaux et amenés à développer des comportements éco-citoyens. Dans la plupart des cas, ces animations ne se limitent pas à l'univers de la classe et emmènent les enfants au cœur de la nature.



• Les animations extrascolaires

Les structures actives dans le domaine de l'extrascolaire sont nombreuses et souvent à la recherche d'animations de qualité. Le Parc Naturel des Hauts-Pays répond à leur demande en leur proposant sa vaste gamme d'animations.

• La participation aux initiatives communales, régionales ou autres

Le Parc Naturel s'intègre aussi dans des événements créés à l'initiative de communes ou de la Région Wallonne et visant à sensibiliser les plus jeunes à la nature. Un large choix d'animations est alors proposé aux enfants.



Voici quelques exemples d'animations pédagogiques proposées par le Parc Naturel :



La rivière



Les terrils



La forêt



Les champignons



Le développement durable



Les insectes



La participation à diverses initiatives.
Ex: Place aux enfants, ...



Le tri des déchets

L'accueil, l'éducation et l'information du public

Le Parc Naturel des Hauts-Pays a pour but de sensibiliser le public aux thèmes liés à l'environnement. Voici les différents moyens de communication employés pour y parvenir :

Le site internet www.pnhp.be



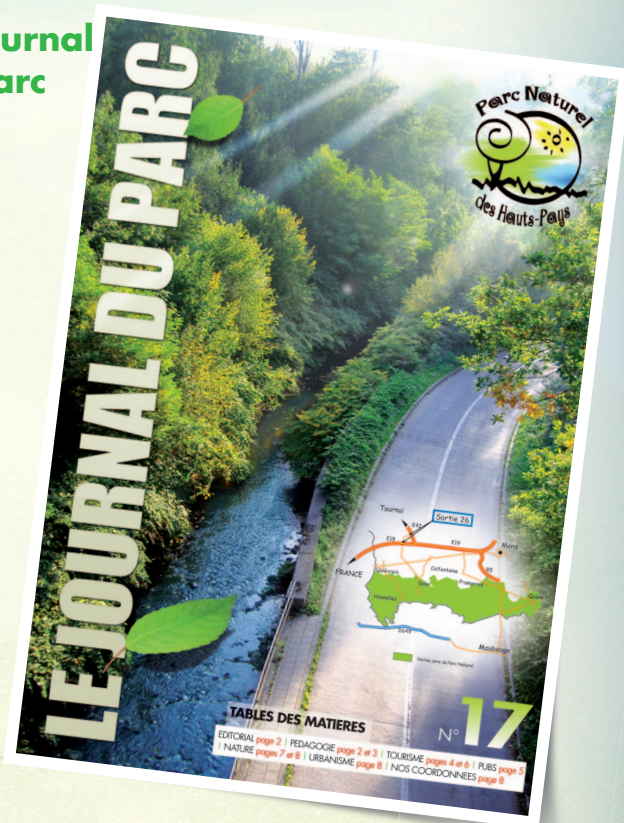
Destiné au public le plus large, le site Internet du Parc Naturel présente ses actions et projets divers. Il sert également à promouvoir les événements locaux. Des brochures touristiques sont téléchargeables. A noter que le Parc Naturel possède également un compte Facebook ainsi qu'un compte Twitter.

La tenue de stands lors d'événements



Afin d'aller à la rencontre du public, le Parc Naturel est régulièrement présent lors de salons, foires et journées à thème, ... Les membres du Parc peuvent alors renseigner les gens sur ses activités, distribuer des brochures ou répondre aux questions des visiteurs.

Le Journal du Parc



L'organisation d'expositions à thème



Des expositions sont ponctuellement organisées. Les thèmes abordés sont liés à la nature et à l'environnement (champignons, insectes, développement durable, énergie, ...). Elles sont ouvertes au public même si les écoles représentent le public cible de ces expositions grâce au matériel et jeux didactiques qu'elles proposent.

L'organisation de promenades à thème



Afin de conscientiser le public, le Parc Naturel organise des promenades sur des thèmes liés à l'environnement ou aux richesses de la région.

L'organisation de séances d'information



Le public désirant en savoir plus sur les thématiques et actions du Parc Naturel a l'occasion d'assister à des séances d'information organisées par le Parc Naturel.

L'accueil du public à la Maison du Parc



La Maison du Parc abrite les bureaux de l'A.S.B.L. Parc Naturel des Hauts-Pays. Mais c'est avant tout le centre d'accueil du public. Le personnel y répond présent pour donner les informations aux visiteurs et distribuer des brochures touristiques.

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.
Fermé les jours fériés.

Adresse :
24, rue des Jonquilles
7387 Onnezies
Tél : 065/46 09 38

La signalisation routière



Le Parc Naturel des Hauts-Pays assure une visibilité et une accessibilité à sa région par la présence d'une signalisation routière qui permet aux touristes de venir découvrir ses richesses en toute facilité.

Le développement rural

Le Parc Naturel des Hauts-Pays propose des activités qui participent au développement touristique, culturel et économique de la région. Près de 300 Km de promenades balisées sont accessibles au public dans des paysages de qualité et des brochures sont éditées afin de les mettre en valeur. Nous organisons également des balades gourmandes afin de faire découvrir les produits locaux et nous mettons à l'honneur les artisans du Parc via notre brochure des bonnes adresses. Enfin, nous organisons des événements culturels et sportifs et faisons la promotion d'événements proposés par des organisations locales.

Près de 300 Km de promenades fléchées dans le Parc Naturel



La publication de brochures touristiques



Ex. : la carte des balades en Hauts-Pays

La promotion des artisans, hébergements et restaurants du Parc

La cuisine occupe également une place essentielle au cœur du Parc Naturel. Preuve en est de ces dizaines de restaurants qui émaillent la

région pour vous proposer une cuisine du terroir de qualité.

Il existe également une offre intéressante d'hébergements. De nombreux gîtes et chambres d'hôtes accueillent les visiteurs dans un cadre privilégié.

Les artisans locaux complètent cette offre grâce à leur savoir-faire dans divers domaines comme la peinture, la sculpture ou la poterie, ...

Le Parc Naturel se fait un devoir de valoriser ces acteurs du tourisme local dans la « brochure des bonnes adresses ».



La valorisation des produits locaux

Une des autres richesses du Parc Naturel est ses producteurs. Bières artisanales, pralines, vins, charcuterie et pains artisanaux, ... les produits locaux ne manquent pas. Nous les mettons en valeur grâce à nos brochures et à la confection de paniers gourmands.



La promotion des activités locales

La région du Parc Naturel regorge d'un tissu associatif très dense et actif. De nombreuses activités locales sont ainsi proposées (brocantes, fête, courses, expositions, ...) et le Parc Naturel se fait un plaisir d'en assurer la promotion via son site internet ou sa page Facebook.



L'organisation d'événements et de festivités

Le Parc Naturel organise régulièrement des événements divers et variés permettant de découvrir sa région et de tisser des liens entre ses habitants. Balades gourmandes, courses à pied transfrontalières, journées festives, sont parmi d'autres, des activités rencontrant un grand succès.



Le patrimoine paysager et l'aménagement du territoire

Le territoire du Parc Naturel des Hauts-Pays bénéficie d'une richesse paysagère et patrimoniale intéressante. C'est pourquoi il se doit de veiller à un développement harmonieux de son territoire. Pour ce faire, il travaille sur diverses actions : charte paysagère, remise d'avis d'urbanisme, valorisation et respect du patrimoine paysager et bâti de la région.

La réalisation d'une charte paysagère



Une charte paysagère a pour but de caractériser les paysages, de décrire leur évolution dans le temps ainsi que de pointer leurs atouts et faiblesses. De par cette identification, des objectifs sont définis afin de préserver, gérer et valoriser (ou même revaloriser) le paysage.

Une charte paysagère est donc un outil d'aide à la gestion du territoire, une sorte de « contrat » établi sur base volontaire en concertation avec les acteurs locaux. Réalisée à l'échelle du Parc Naturel, elle permet une gestion plus cohérente du paysage sur tout son territoire.

La mise en œuvre d'une politique d'aménagement du territoire intégrée et cohérente



Le Parc Naturel se doit de jouer pleinement un rôle d'instance d'avis en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme. Il est donc amené à remettre des avis dans le cadre de certaines demandes de permis d'urbanisme, de lotir ou d'urbanisation. De plus, il est à disposition de ses communes partenaires afin de leur apporter une aide complémentaire (sous forme d'observations et de suggestions) sur bon nombre d'autres dossiers d'urbanisme.

Par an, 200 demandes sont en moyenne traitées par le Parc Naturel des Hauts-Pays.

La valorisation et la sensibilisation au patrimoine paysager et bâti.

Le Parc Naturel veille à assurer la valorisation des principaux éléments du patrimoine bâti de sa région, grâce à divers moyens (site Internet, brochures, organisation et soutien d'événements,...). Il utilise également ces mêmes supports en vue de sensibiliser la population à la richesse des paysages de la région.

Voici quelques illustrations des paysages de la région du Parc Naturel des Hauts-Pays :



Pont de 15 mètres
enjambant
la Grande Honnelle
à Roisin



Paysage honnellois



Ancien moulin d'Audregnies
Commune de Quiévrain



Chapelle de Cocars à Elouges
Commune de Dour



Bois de Colfontaine



Paysage de Sars-La-Bruyère
Commune de Frameries



Paysage agricole
de la commune de Quévy



Quartier des Montliaux à Givry
Commune de Quévy



24, rue des Jonquilles
7387 Onnezies
Tél : 065/46 09 38
Email : parcnaturel@pnhp.be
www.pnhp.be



Envie de vous promener ?

Une carte ING des balades dans le Parc Naturel est disponible au prix de 5€

à **la maison du Parc Naturel**
(24, rue des Jonquilles
7387 Onnezies)
Tél.: 065/46 09 38

et au **Royal Syndicat d'Initiative du Haut-Pays**
(7, Place Fulgence Masson
7387 Montignies-Sur-Roc)
Tél.: 065/63 17 37